



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 7 OCTOBRE 2010, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Michel Aubin, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Madame Louise Lavigne, conseillère
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Madame Diane Lavoie, conseillère
Monsieur Martin Lévesque, conseiller
Monsieur Denis Millier, conseiller
Monsieur Jean Murray, conseiller
Monsieur Norman Perrault, conseiller substitut
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Bernard Gagnon, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, remplacé par
monsieur Norman Perrault
Monsieur Michel Martin, maire de la ville d'Otterburn Park

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, agent de planification régionale de la sécurité incendie de la MRC
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à
titre de secrétaire

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2010
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 7.1 Règlement numéro 429-E de la ville de Carignan
 - 7.2 Règlements numéros 10-04 et 10-05 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 28 septembre 2010 du Comité des finances
10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2010 du Comité de sécurité incendie
11. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2010 du Comité de développement culturel
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1250-48-2010 modifiant le règlement de lotissement
 - 12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-181A modifiant le règlement de zonage
13. Règlements de modification au Schéma d'Aménagement
 - 13.1 Règlement numéro 32-09-4 : adoption
 - 13.2 Règlement numéro 32-09-5 : adoption
 - 13.3 Projet de règlement numéro 32-10-8 : adoption
 - 13.3.1 Avis de motion
 - 13.3.2 Dépôt du projet de règlement
 - 13.3.3 Demande d'avis au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 - 13.3.4 Formation d'une commission consultative
14. Ville de Chambly : demande de modification au Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 sur la protection des bois
15. Cours d'eau
 - 15.1 Ruisseau Beloeil, branches 16 et 26 : approbation de facture
 - 15.2 Cours d'eau Gauthier et sa branche 1 : approbation de facture
 - 15.3 Cours d'eau Inconnu et Sans désignation : approbation de facture
 - 15.4 Ruisseau Coderre, branche 38 (cours d'eau Cusson) : entente et mandat avec la MRC de Lajemmerais
16. Responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles
17. Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique
18. Sécurité incendie : nouvelles ententes pour la formation
19. Forum Jeunesse Montérégie Est : nomination d'un représentant
20. Adoption du manuel de l'employé
21. Comité de relations de travail
22. Développement culturel : plan d'action
23. SEM biométhanisation : choix d'un partenaire privé
24. Fonds de développement régional de la CRÉ : priorisation des projets
25. Internet haute vitesse : recommandation au ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
26. Règlement relatif aux dates de tenue des séances : avis de motion
27. Embauche d'un agent de développement culturel : formation d'un Comité de sélection



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

28. Demandes d'appui

- 28.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : sécurité nautique
- 28.2 Organisme de bassin versant de la Yamaska : gaz de schiste
- 28.3 Mouvement sortons le Québec du nucléaire (MSNQ) : transport des déchets radioactifs
- 28.4 MRC d'Avignon : taxe sur l'essence
- 28.5 RAEVR : réception des boues des fosses septiques des municipalités de la MRCVR au projet de digestion anaérobie

29. Divers

30. Interventions de l'assistance

31. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Lucien Dubeau, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande au Conseil si la rencontre prévue avec les représentants du Canadien National a eu lieu.

Monsieur Guy Raymond, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande si la question de la longueur des trains et des répercussions sur la sécurité avait été abordée lors de ladite rencontre.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2010

10-10-250

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 10-808 24-08-10 Lettre de MADAME MARYSE BOUCHER, secrétaire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à une assemblée publique portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-809 25-08-10 Certificat de publication de MADAME NANCY FORTIER, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis public relatif à une assemblée publique portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-810 25-08-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à une assemblée publique portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-811 25-08-10 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC LABRECQUE, président, ASSOCIATION DES CIT, nous invitant à la table d'honneur de leur colloque annuel.
- 10-812 25-08-10 Lettre de MADAME ANN BOURGET, directrice générale, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM), nous informant des nouveaux programmes de formation offerts aux élus et aux officiers municipaux pour l'automne 2010.
- 10-813 25-08-10 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à une assemblée publique portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-814 26-08-10 Lettre de MADAME LUCIE CHOLETTE, secrétaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à une assemblée publique sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-815 26-08-10 Lettre de MADAME LOUISE PENNETON, greffière par intérim, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant le projet de règlement numéro 10-313 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 10-816 26-08-10 Lettre de MADAME JULIE WAITE, présidente d'élection, VILLE D'OTTERNURN PARK, nous transmettant le résultat de l'élection partielle du 15 août 2010.
- 10-817 26-08-10 Courriel de MONSIEUR GILLES F. BOLDOC, ingénieur, BMI EXPERTS-CONSEIL INC., transmettant copie d'une lettre adressée à MADAME MARIE-PIERRE NÉRON, inspectrice à la réglementation, VILLE DE CARIGNAN, concernant une demande d'avis pour l'identification d'un fossé situé sur le territoire de la ville de Carignan.
- 10-818 26-08-10 Courriel de MADAME HÉLÈNE MIVILLE-DESCHÊNES, cabinet de la vice-première ministre, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, nous transmettant une lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, nous invitant à une première rencontre du comité de liaison sur les activités de mise en valeur des schistes gazéifères des Basses-Terres-du-Saint-Laurent ainsi que l'ordre du jour de la rencontre.
- 10-819 27-08-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE FILLION, secrétaire du service de l'urbanisme, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 10-08-282 portant sur une demande de dérogation au Schéma d'Aménagement pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable.
- 10-820 27-08-10 Courriel de MONSIEUR GAËTAN RUEST, maire, VILLE D'AMQUI, nous transmettant une proposition de résolution relative au transport de générateurs de vapeur radioactifs, pour appui du Conseil.
- 10-821 27-08-10 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-197-2010 et 1250-48-2010 pour avis de conformité.
- 10-822 27-08-10 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le premier projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-198-2010 et 1250-49-2010 pour avis de conformité.
- 10-823 27-08-10 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à une assemblée publique sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-824 27-08-10 Lettre de MADAME ANNIE GOUDREAU, directrice, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, nous transmettant le versement de la 2^e année de l'entente liant la MRC et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- 10-825 30-08-10 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant d'une enveloppe de 40 000 \$ octroyée pour le programme *Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)* pour le territoire de la MRC.
- 10-826 30-08-10 Lettre de MONSIEUR DAVID ROUSSEAU, ingénieur, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux exécutés sur le ruisseau Gauthier et sa branche 1.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-827 30-08-10 Lettre de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant d'une tournée d'information relative à la gestion des contrats municipaux.
- 10-828 31-08-10 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE PIERRE-DE SAUREL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 199-10 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire.
- 10-829 31-08-10 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 10-08-8116 nommant le comité de sélection pour l'évaluation des candidatures dans le cadre de l'appel de candidatures relatif à la création d'une société d'économie mixte et la résolution numéro 10-08-8117 autorisant la MRC de Lajemmerais à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels en communication requis pour la création d'une société d'économie mixte.
- 10-830 31-08-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro U-120-125, pour avis de conformité.
- 10-831 31-08-10 Lettre de MADAME NADINE JOUVRAY, directrice générale, CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC., nous demandant la confirmation de l'implication de la compagnie Construction M. Morin Inc. dans les travaux de nettoyage des cours d'eau Jodoin et Décharge Alix.
- 10-832 31-08-10 Courriel de MADAME JULIE SAMSON-LAFLAMME, nous informant de sa démission à titre de représentante de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au conseil d'administration du Forum Jeunesse.
- 10-833 31-08-10 Lettre de MADAME FRANCE PERREAULT, directrice générale, CLUB CONSEILSOL, nous offrant leurs services professionnels sur la protection des cours d'eau et de l'environnement.
- 10-834 01-09-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à une assemblée publique sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-835 01-09-10 Invitation de MONSIEUR YVES DUPRÉ, président du conseil d'administration et de MADAME LOUISE SICURO, directrice générale, JOURNÉES DE LA CULTURE, au lancement de la 14^e édition des Journées de la culture, le 13 septembre 2010.
- 10-836 01-09-10 Lettre de MONSIEUR GILLES PLANTE, maire, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous invitant à l'inauguration du parc Commémoratif, le 20 septembre 2010.
- 10-837 01-09-10 Courriel de MADAME MICHELLE ROY, citoyenne de Saint-Denis-sur-Richelieu, portant sur une plainte de bruit dû à des travaux à l'usine de filtration.
- 10-838 02-09-10 Lettre de MONSIEUR GIOVANNI FRANCESE, DGFP, nous transmettant les documents requis pour les demandes d'aide pour les programmes d'habitation, pour signature.
- 10-839 02-09-10 Lettre de MADAME JULIE THIBODEAU, employée de la MRC, nous informant de la date de son retour de congé de maternité.
- 10-840 02-09-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-195 portant sur la nomination du comité d'évaluation dans le cadre du projet de création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-841 02-09-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-08-213 portant sur l'octroi du mandat de services professionnels en communication à la firme « Le cabinet de relations publiques National Inc. » relativement à la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.
- 10-842 02-09-10 Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, d'un avis public relatif à une assemblée publique sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-843 02-09-10 Lettre de MONSIEUR MICHEL CANTIN, avocat, BÉLANGER SAUVÉ, nous transmettant une opinion juridique relativement à une demande d'exclusion à la CPTAQ par la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 10-844 02-09-10 Invitation de MONSIEUR CLAUDE BENJAMIN, maire, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous invitant à une réception dans le cadre des célébrations du 300^e anniversaire de la concession de la seigneurie de Montarville.
- 10-845 02-09-10 Résolution numéro 10-08-284 de la VILLE DE CARIGNAN, portant sur une demande de modification au projet de règlement numéro 32-09-5 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement.
- 10-846 03-09-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1248-193-2010 et 1248-194-2010, pour avis de conformité d'urbanisme.
- 10-847 03-09-10 Lettre de MADAME DIANE THIBODEAU, adjointe administrative, LES CONSTRUCTIONS M. MORIN, nous transmettant le cautionnement pour les travaux exécutés sur le cours d'eau Jodoin et la Décharge Alix.
- 10-848 07-09-10 Lettre de MONSIEUR ROBERT LAFRENIÈRE, sous-ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques, pour signature.
- 10-849 07-09-10 Lettre de MADAME NATACHA DALLAIRE, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 10-08-224 fixant le plafond de la valeur uniformisée des propriétés admissibles à une aide financière dans le cadre des programmes RénoVillage et PRU.
- 10-850 07-09-10 Lettre de MADAME MARIE-ÈVE PERREault, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre rapport annuel d'activités 2009 dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.
- 10-851 07-09-10 Certificat de publication de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, d'un avis public relatif à une assemblée publique sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-852 07-09-10 Lettre de MADAME EVE DUFRESNE, géographe, et de MONSIEUR DAVID ROUSSEAU, ingénieur, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux effectués sur les branches 16 et 26 du Ruisseau Beloeil.
- 10-853 07-09-10 Courriel de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, et de MONSIEUR LOUIS CHAMPAGNE, vice-président, administration et finances, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant leur projet de grille tarifaire 2011 ainsi que la résolution numéro 10-CA(AMT)-163 l'adoptant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-854 07-09-10 Lettre de MADAME VÉRONIQUE BARBEREAU, employée, nous informant de sa démission à titre d'agente de développement culturel de la MRC.
- 10-855 07-09-10 Courriel de MADAME ANN BOURGET, directrice générale, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant d'une rencontre à prévoir avec monsieur Bernard Généreux, président de la FQM, afin de discuter des enjeux des gaz de schiste.
- 10-856 08-09-10 Courriel de MADAME CHRISTIANE PELLETIER, secrétaire à l'environnement, MRC DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'horaire des rencontres du comité de suivi pour le projet de biométhanisation.
- 10-857 08-09-10 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception des avis d'entrée en vigueur des règlements numéros 32-10-6, 33-10-05 et 46-10 modifiant le Schéma d'Aménagement et le RCI.
- 10-858 09-09-10 Lettre de MONSIEUR ALAIN HOTTE, chef de projet en géomatique, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant les cédéroms des orthophotographies métropolitaines 2009.
- 10-859 09-09-10 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS COULOMBE, direction des évaluations environnementales, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous informant d'un certificat autorisant le déboisement de l'emprise permanente, délivré dans le cadre du projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 10-860 09-09-10 Courriel de MONSIEUR GAËTAN RUEST, maire, MUNICIPALITÉ D'AMQUI, nous informant d'une conférence de presse, le 10 septembre 2010, au sujet de l'adoption d'une résolution sur le sort du nucléaire québécois, un choix de société.
- 10-861 09-09-10 Lettre de MADAME ORIANE WION, journaliste, et de MONSIEUR FRANÇOIS FORGET, président, KAMÉLÉON PRODUCTIONS, demandant une aide financière dans le cadre d'un projet d'une série documentaire réalisée dans certaines villes de la MRC.
- 10-862 09-09-10 Courriel de MADAME ANNE-MARIE-A. SAVOIE, FERNANDEZ COMMUNICATION, demandant un entretien téléphonique avec monsieur Gilles Plante sur le dossier des gaz de schiste.
- 10-863 10-09-10 Lettre de MADAME ANN BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière de la corporation, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous convoquant à leur assemblée générale, le 30 septembre 2010.
- 10-864 10-09-10 Lettre de MADAME ANNIE DAUDELIN, technicienne en environnement, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant les résolutions numéros BD-10-264 acceptant le projet d'aménagement de la branche principale du ruisseau Bernard ainsi que la résolution BD-10-262 autorisant les travaux d'entretien de la branche numéro 38 du cours d'eau Coderre.
- 10-865 10-09-10 Télécopie de MADAME GUYLAINE BOUCHER, greffière - Cour municipale, VILLE DE BELOEIL, transmettant deux (2) assignations de témoin à comparaître pour le dossier Marie Pier Lebel.
- 10-866 10-09-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication relatif à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 ainsi que le certificat de publication relatif à l'entrée en vigueur du règlement numéro 33-10-5.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-867 10-09-10 Lettre de MONSIEUR PAUL SARRASIN, président, CONTACTCITÉ, nous offrant leurs services professionnels relativement à la nouvelle politique de gestion contractuelle demandée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- 10-868 10-09-10 Lettre de MONSIEUR BRUNO ALET, directeur général, ÉQUI-CONSEILS, nous offrant leurs services professionnels pour la mise en place d'activités équestres sur le territoire de la MRC.
- 10-869 10-09-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative - direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication relatif à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 ainsi que le certificat de publication relatif à l'entrée en vigueur du règlement numéro 33-10-5.
- 10-870 13-09-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro U-120-28, pour avis de conformité.
- 10-871 13-09-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances du Conseil de la MRC des 1^{er} avril et 3 juin 2010.
- 10-872 13-09-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2010-09-244 sur une demande de modification au Schéma d'Aménagement.
- 10-873 13-09-10 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DRAPEAU, registraire des biens culturels par intérim - direction du patrimoine et de la muséologie, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, nous transmettant un avis de reconnaissance d'un bien culturel relativement à la cloche Marguerite-Michel de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 10-874 13-09-10 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5.
- 10-875 13-09-10 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-876 13-09-10 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à la tenue d'une assemblée publique portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-877 13-09-10 Lettre de MADAME MARIE-DOUCE CHARETTE, secrétaire au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5, le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 ainsi que le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au projet de règlement numéro 32-10-7.
- 10-878 13-09-10 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 10-09-8142 acceptant la soumission pour des services professionnels en communication de la firme « Le cabinet de relations publiques National Inc. » relativement au projet de création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-879 13-09-10 Courriel de MADAME CAROLE DUCHARME, secrétaire, MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, nous transmettant la résolution numéro 10-08-25-06, demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de mettre en place un programme financier afin de soutenir la modernisation des dossiers en évaluation foncière, pour appui du Conseil.
- 10-880 10-09-10 Lettre de MONSIEUR YVES DIONNE, directeur des mutuelles de prévention, GROUPE AST, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 27 septembre 2010.
- 10-881 13-09-10 Lettre de MONSIEUR MICHEL HUGRON, directeur des services techniques, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant une demande d'autorisation pour des travaux urgents sur le cours d'eau Robert.
- 10-882 13-09-10 Courriel de MONSIEUR JACQUES-ERROL GUÉRIN, consultant, JEG RESSOURCES HUMAINES & ORGANISATION, nous offrant leurs services professionnels en matière de gestion des ressources humaines
- 10-883 13-09-10 Courriel de MADAME SUZANNE PROULX, direction générale, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous conviant à participer à une conférence téléphonique sur les gaz de schiste, le 22 septembre 2010.
- 10-884 14-09-10 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 845-129, pour avis de conformité.
- 10-885 14-09-10 Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, ÉVIMBEC, nous transmettant le dépôt des sommaires de rôles d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2011.
- 10-886 15-09-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 10.04, pour avis d'opportunité.
- 10-887 15-09-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 10.05, pour avis d'opportunité.
- 10-888 15-09-10 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2010-320 demandant à la RIPSL d'agir par la mise en place de mesures concrètes pour assurer la sécurité des plaisanciers et des résidants habitant aux abords de la rivière.
- 10-889 15-09-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-181A, pour avis de conformité.
- 10-890 15-09-10 Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5.
- 10-891 15-09-10 Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-892 15-09-10 Télécopie de MONSIEUR DANIEL GIRARD, président, FERME CARIGNAN INC., demandant des clarifications concernant le règlement numéro 413-A de la ville de Carignan ainsi que la nature des activités agricoles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-893 15-09-10 Projet de résolution de la RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU demandant un appui du Conseil au projet de biométhanisation élaboré par la RAEVR.
- 10-894 16-09-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-895 16-09-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5.
- 10-896 16-09-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le projet de règlement numéro 162-18 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 10-897 16-09-10 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE PIERRE-DE SAUREL, nous transmettant l'avis d'entrée en vigueur de leurs règlements numéros 200-10, 201-10 et 202-10.
- 10-898 16-09-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de l'entrée en vigueur des règlements numéros 32-10-6, 33-10-5 et du RCI numéro 46-10 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 10-899 16-09-10 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS LANDREVILLE, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant d'une prochaine rencontre, le 8 octobre 2010.
- 10-900 16-09-10 Courriel de MONSIEUR CHRISTIAN CLÉROUX, directeur - service de la planification et du développement du territoire, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2010-09-703 portant sur une demande de modification au RCI numéro 46-10 sur la protection des bois.
- 10-901 16-09-10 Courriel de MONSIEUR FRANCIS PROVENCHER, coordonnateur à l'aménagement et directeur général adjoint, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de nos résolutions numéro 10-08-197 et 10-08-198 portant sur la nomination au comité de sélection et l'adoption de la grille d'évaluation pour l'appel de candidatures dans le cadre du projet de biométhanisation.
- 10-902 16-09-10 Courriel de MONSIEUR FRANCIS PROVENCHER, coordonnateur à l'aménagement et directeur général adjoint, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de nos résolutions numéros 10-08-199, 10-08-200, 10-08-201 et 10-08-202 portant sur la nomination au comité de sélection, l'adoption des documents d'appel d'offres et l'adoption de la grille d'évaluation pour les services professionnels en communication dans le cadre du projet de création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques.
- 10-903 17-09-10 Lettre de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, directeur - service rénovation et adaptation de domicile, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant les nouvelles inscriptions au programme d'adaptation de domicile (PAD).
- 10-904 17-09-10 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant les informations relatives à la réalisation de travaux dans la branche numéro 29 du cours d'eau Coderre.
- 10-905 17-09-10 Lettre de MESSIEURS DAVID ROUSSEAU, ingénieur, et de GILLES F. BOLDUC, ingénieur, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux de nettoyage dans les cours d'eau Inconnu et Sans désignation, situés sur le territoire de la ville de Carignan.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-906 20-09-10 Lettre de MONSIEUR LUC MARTINET, coordonnateur, FORUM JEUNESSE, nous demandant de nommer un représentant de la MRC à leur conseil d'administration.
- 10-907 20-09-10 Courriel de MONSIEUR SERGE GOULET, analyste socio-économique, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant les fiches de projets FDR soumis à la CRÉ dans le cadre d'un appel de projets et nous demandant une résolution à cet effet.
- 10-908 20-09-10 Lettre de MADAME DORINA MATEI, direction des affaires juridiques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, demandant notre opinion suite à une décision rendue dans le dossier de monsieur Nicolas Goulet, résident de Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 10-909 20-09-10 Lettre de MADAME MARYSE BOUCHER, secrétaire, greffe, direction générale et cabinet du maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les certificats de publication des avis publics portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5 ainsi que l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-910 20-09-10 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant le règlement numéro 260-10 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 10-911 20-09-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2010-09-703 demandant une modification au Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 sur la protection des bois.
- 10-912 20-09-10 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CAILLÉ, président, ASSOCIATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DU QUÉBEC, nous invitant à participer à leur conférence annuelle, le 25 octobre 2010.
- 10-913 20-09-10 Lettre de MADAME MICHÈLE BÉRUBÉ, inspectrice municipale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 277-96-029-CC et 277-96-029-DD, pour avis de conformité.
- 10-914 21-09-10 Courriel de MONSIEUR MARC LANGEVIN, greffier et adjoint à la direction générale, MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, nous transmettant la résolution numéro 2010-R-AG252 portant sur une demande de justification de la réforme québécoise en évaluation foncière municipale au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour appui du Conseil.
- 10-915 21-09-10 Courriel de MADAME SUZANNE PROULX, direction générale, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant l'ordre du jour de la conférence téléphonique sur les gaz de schiste, le 22 septembre 2010.
- 10-916 21-09-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous informant de l'adoption du règlement numéro 151 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 10-917 21-09-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous informant de l'adoption du règlement numéro 152 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 10-918 22-09-10 Courriel de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., portant sur une demande de travaux dans la branche du ruisseau à l'Ours sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-919 22-09-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5.
- 10-920 22-09-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-921 22-09-10 Courriel de MONSIEUR JEAN-MARIE LAPLANTE, préfet, MRC D'ACTON, nous invitant à participer à la plénière de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités, le 2 octobre 2010, afin d'appuyer le désaccord relativement au régime actuel des cours d'eau municipaux.
- 10-922 23-09-10 Lettre de MADAME CLAIRE BOLDUC, présidente, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, nous transmettant un document, intitulé : « Avis sur l'occupation des territoires », déposé auprès du gouvernement du Québec.
- 10-923 23-09-10 Lettre de MADAME CATHERINE LAURENCE-OUELLET, directrice, OBV YAMASKA, nous transmettant la résolution numéro CA 2010/09-5.1A demandant au gouvernement du Québec un moratoire concernant toute nouvelle activité d'exploration ou d'exploitation des gaz de schiste ainsi qu'une audience du BAPE, pour appui du Conseil.
- 10-924 23-09-10 Lettre de MADAME DORIS PARENT, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, portant sur la facturation pour le retrait d'une obstruction de cours d'eau.
- 10-925 23-09-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 32-10-7 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 10-926 23-09-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 48-10 adoptant le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- 10-927 24-09-10 Lettre de MONSIEUR JACQUES LARUE, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un chèque de 500 352 \$ pour le financement du CLD.
- 10-928 24-09-10 Lettre de MONSIEUR DANIEL LABBÉ, DANIEL LABBÉ AGRONOME, nous demandant un avis relatif à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'implantation d'un site de télécommunication à Beloeil.
- 10-929 24-09-10 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 429-E, pour avis d'opportunité.
- 10-930 24-09-10 Lettre de MADAME LOUISE PANNETON, greffière par intérim, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 10-313 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.

PUBLICATIONS SEPTEMBRE 2010

Convergence	Vol. 26, no 2 Août 2010
Résilience	Été - Automne 2010
Loquacité	Septembre 2010 Vol. 2, no 8



No de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Le Monde forestier

Vol. 24, no 7
Septembre 2010

Urba

Vol. 31, no 3
Septembre 2010

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

10-10-251

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Norman Perrault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 10-09, du chèque 16612 au chèque 16681, pour un montant total de 726 378,22 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ ; RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

10-10-252

7.1 Règlement numéro 429-E de la ville de Carignan

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 429-E de la ville de Carignan décrète l'exécution de travaux d'agrandissement des étangs aérés de la centrale d'épuration existante;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 429-E de la ville de Carignan, décrétant l'exécution de travaux d'agrandissement des étangs aérés de la centrale d'épuration existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlements numéros 10.04 et 10.05 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil

- Règlement numéro 10.04

10-10-253

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 10.04 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil décrète l'exécution de travaux de construction d'un réseau d'aqueduc pour desservir des secteurs résidentiels existants;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire



No de résolution
ou annotation

10-10-253
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 10.04 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, décrétant l'exécution de travaux de construction d'un réseau d'aqueduc pour desservir des secteurs résidentiels existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 10.05

10-10-254

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 10.05 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil décrète l'exécution de travaux de pavage de certaines rues existantes sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 10.05 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, décrétant l'exécution de travaux de pavage de certaines rues existantes sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 28 SEPTEMBRE 2010 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 28 septembre 2010 du Comité des finances.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2010 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2010 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2010 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2010 du Comité de développement culturel.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloil : règlement numéro 1250-48-2010 modifiant le règlement de lotissement

10-10-255

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annulation

10-10-255
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-48-2010 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-48-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-48-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-09-103, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1250-48-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-48-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-181A modifiant le règlement de zonage

10-10-256

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-181A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-181A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-181A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-09-099, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-181A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-181A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. RÈGLEMENTS DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

13.1 Règlement numéro 32-09-4 : adoption

10-10-257

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-09-4 le 1^{er} octobre 2009 afin d'intégrer divers objets liés à la première génération du Schéma d'Aménagement (règlement numéro 14) ainsi que certaines demandes municipales;



No de résolution
ou annotation

10-10-257
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la MRC a tenu une consultation publique le 22 février 2010 relative au projet de règlement numéro 32-09-4;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un avis gouvernemental favorable à l'égard du projet de règlement numéro 32-09-4;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 32-09-4;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 1^{er} octobre 2009

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-09-4, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Règlement numéro 32-09-5 : adoption

10-10-258

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-09-5 le 1^{er} octobre 2009 afin d'introduire des dispositions pour renforcer la protection des bois et des sites d'intérêt écologique;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une consultation publique le 22 février 2010 relative au projet de règlement numéro 32-09-5;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un avis gouvernemental favorable à l'égard du projet de règlement numéro 32-09-5;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 32-09-5;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 1^{er} octobre 2009

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-09-5, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Projet de règlement numéro 32-10-8 : adoption

13.3.1 Avis de motion

10-10-259

AVIS DE MOTION, EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR MADAME DIANE LAVOIE, À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC, UN RÈGLEMENT, AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN D'INTÉGRER UNE DÉROGATION À LA ZONE INONDABLE ET DE RECONNAITRE CERTAINS DÉPÔTS DE NEIGES USÉES CONFORMES AUX NORMES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION.

13.3.2 Dépôt du projet de règlement

10-10-260

ATTENDU QUE la ville de Carignan, par sa résolution numéro 10-08-282, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement de façon à inclure une dérogation à la zone inondable 0-20 ans;



No de résolution
ou annotation

10-10-260
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand, par sa résolution numéro 2010-09-244, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement afin d'identifier son dépôt de neiges usées comme un site conforme aux normes gouvernementales en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 32-10-8 a pour objet d'apporter les modifications demandées;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil d'amorcer le processus de modification du Schéma d'Aménagement, conformément aux demandes;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à procéder aux modifications demandées par les villes de Carignan et de Saint-Basile-le-Grand

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Norman Perrault
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 32-10-8, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le document sur la nature des modifications du projet de règlement numéro 32-10-8, tel que requis par l'article 48 de la loi, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3.3 Demande d'avis au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

10-10-261

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-10-8, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, de façon à intégrer une dérogation à la zone inondable et d'identifier certains dépôts de neiges usées conformes aux normes gouvernementales en matière d'environnement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC peut demander l'avis du Ministre sur les modifications proposées au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU DE demander l'avis du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, eu égard au projet de règlement numéro 32-10-8, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3.4 Formation d'une commission consultative

10-10-262

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 32-10-8, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

ATTENDU QUE, conséquemment, une commission doit être formée par la MRC, composée de membres du Conseil et présidée par le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Norman Perrault



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-10-262
(suite)

ET RÉSOLU QU'une commission soit et est formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 32-10-8, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

QUE ladite commission soit et est composée de madame Louise Lavigne et monsieur Bernard Gagnon ainsi que du préfet agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure de, ou des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. VILLE DE CHAMBLY : DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE NUMÉRO 46-10 SUR LA PROTECTION DES BOIS

10-10-263

AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR DENIS LAVOIE, À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE NUMÉRO 46-10 CONCERNANT LA PROTECTION DES BOIS SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 15. COURS D'EAU

15.1 Ruisseau Beloeil, branches 16 et 26 : approbation de facture

10-10-264

ATTENDU QUE les branches 16 et 26 du ruisseau Beloeil sont sous juridiction exclusive du Bureau des délégués des MRC de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et de la ville de Longueuil;

ATTENDU QUE les bassins versants des branches 16 et 26 sont entièrement situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 10-06-162 adoptée le 3 juin 2010, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu octroyait un contrat à l'entreprise Béton Laurier inc., pour la réalisation des travaux d'entretien requis dans les branches 16 et 26;

ATTENDU QUE les travaux réalisés à ce jour par Béton Laurier inc. sont conformes au devis, tel que confirmé par BMI experts-conseils inc. dans son rapport daté du 31 août 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro C374 de Béton Laurier Inc., au montant de 22 157,16 \$ plus taxes, correspondant aux travaux réalisés dans les branches 16 et 26 du ruisseau Beloeil, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100 % des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Cours d'eau Gauthier et sa branche 1 : approbation de facture

10-10-265

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Gauthier et de sa branche 1 est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 10-06-160 adoptée le 3 juin 2010, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu octroyait un contrat à l'entreprise Béton Laurier inc., pour la réalisation des travaux requis dans le ruisseau Gauthier et sa branche 1;



No de résolution
ou annotation

10-10-265
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les travaux réalisés à ce jour par Béton Laurier inc. sont conformes au devis, tel que confirmé par BMI experts-conseils inc. dans son rapport daté du 16 août 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro C362 de Béton Laurier inc., au montant de 11 281,07 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100 % des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Cours d'eau Inconnu et Sans désignation : approbation de facture

10-10-266

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro BD-09-006 adoptée le 2 septembre 2009, le Bureau des délégués de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de la ville de Longueuil autorisait la MRC à entreprendre, aux frais des propriétaires riverains, des travaux de nettoyage sur les portions des cours d'eau Inconnu et Sans Désignation situées sur le territoire de la ville de Carignan;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 10-03-081 adoptée le 4 mars 2010, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux de nettoyage dans les cours d'eau Inconnu et Sans Désignation;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 10-03-082 et 10-03-083 adoptées le 4 mars 2010, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu décrétait les travaux de nettoyage et octroyait un contrat à l'entreprise Tourbe S.R. inc. pour leur réalisation;

ATTENDU QUE, suite aux travaux réalisés et tel qu'indiqué dans son rapport daté du 10 septembre 2010, BMI experts-conseils inc. recommande le paiement de la facture numéro 67 de Tourbe S.R. inc.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 67 de Tourbe S.R. inc., au montant de 24 674,00 \$ plus taxes, les frais devant être répartis entre les propriétaires concernés par les obstructions enlevées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Ruisseau Coderre, branche 38 (cours d'eau Cusson) : entente et mandat avec la MRC de Lajemmerais

10-10-267

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté, le 8 janvier 2010, la résolution numéro 2010-01-022 par laquelle elle demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'inclure à son programme d'entretien annuel le nettoyage du cours d'eau Cusson;

ATTENDU le rapport d'inspection de madame Véronique Côté, coordonnatrice aux cours d'eau de l'époque, daté du 12 avril 2010, qui confirme le besoin d'entretien de la branche 38 du ruisseau Coderre;

ATTENDU QUE la branche 38 du ruisseau Coderre traverse les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Calixa-Lavallée dans la MRC de Lajemmerais et est conséquemment sous la compétence exclusive du Bureau des délégués composé de ces deux (2) MRC;



No de résolution
ou annotation

10-10-267
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence peut être exercée soit par une rencontre du Bureau des délégués ou soit par une entente conclue entre les MRC concernées;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro BD-10-262, adoptée le 1^{er} juin 2010, le Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais a déjà autorisé les travaux d'entretien de la branche 38 du ruisseau Coderre;

ATTENDU QUE l'article 6, intitulé : "Exécution de travaux d'entretien ou d'aménagement", de l'Entente numéro 1614-002CT03 relative à la gestion des cours d'eau, signée par les M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais, prévoit qu'une entente particulière ou un décret du Bureau des délégués doit être entériné entre les deux (2) MRC afin que puissent être réalisés des travaux ayant un impact sur les deux (2) territoires

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure une entente avec la MRC de Lajemmerais relativement aux travaux d'entretien de la branche 38 du ruisseau Coderre.

QUE la firme BMI experts-conseils inc. soit et mandatée afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 38 du ruisseau Coderre, suite à la signature de l'entente, conformément à son offre de service datée du 31 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. RESPONSABLE DES DOSSIERS RELATIFS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10-10-268

ATTENDU QUE le personnel de la MRC a procédé aux démarches de recrutement nécessaires afin de combler le poste de responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de monsieur Léo Fradette

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE monsieur Léo Fradette soit et est embauché pour occuper le poste de responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles pour une période contractuelle d'un (1) an renouvelable, et ce, à partir du 3 novembre 2010.

QUE l'engagement de monsieur Léo Fradette soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles soient accordées à monsieur Léo Fradette.

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à monsieur Léo Fradette en conformité aux modalités prévues à cet effet à la politique de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE : PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-10-269

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur;



No de résolution
ou annotation

10-10-269
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE, de ce fait, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est éligible à une aide financière pouvant atteindre 40 000 \$ pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE, pour ce faire, un protocole d'entente doit au préalable être conclu entre le ministère et la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a pris connaissance du contenu du protocole proposé par le ministère et s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le préfet et le directeur général soient et sont mandatés pour signer le protocole d'entente entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le Ministre de la Sécurité publique, relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. SÉCURITÉ INCENDIE : NOUVELLES ENTENTES POUR LA FORMATION

- Entente avec monsieur Michel Blais à titre de moniteur

10-10-270

ATTENDU QUE les municipalités locales ont convenu de confier à la MRC la responsabilité d'assumer la logistique relative à la tenue des cours de pompiers;

ATTENDU QUE la MRC doit conclure une entente avec les personnes dont les services sont retenus pour l'animation desdits cours;

ATTENDU QUE monsieur Michel Blais, pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Verchères, a proposé ses services à la MRC à titre de moniteur pour l'animation des cours de pompier de l'École nationale des pompiers du Québec, à raison de 19,60 \$ l'heure

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature de l'entente relative à l'animation des cours de pompier de l'École nationale des pompiers du Québec, par monsieur Michel Blais, à titre de moniteur, à raison de 19,60 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Entente avec monsieur Jean-Claude Moreau à titre de moniteur

10-10-271

ATTENDU QUE les municipalités locales ont convenu de confier à la MRC la responsabilité d'assumer la logistique relative à la tenue des cours de pompiers;

ATTENDU QUE la MRC doit conclure une entente avec les personnes dont les services sont retenus pour l'animation desdits cours;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Claude Moreau, pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Verchères, a proposé ses services à la MRC à titre de moniteur pour l'animation des cours de pompier de l'École nationale des pompiers du Québec, à raison de 19,60 \$ l'heure

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Michel Aubin



No de résolution
ou annotation

10-10-271
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature de l'entente relative à l'animation des cours de pompier de l'École nationale des pompiers du Québec, par monsieur Jean-Claude Moreau, à titre de moniteur, à raison de 19,60 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est convenu de reporter ce point lors de la prochaine séance.

POINT 20. ADOPTION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

10-10-272

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté une ressource externe spécialisée pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel;

ATTENDU QUE les résultats du diagnostic ont entraîné, entre autres, l'élaboration d'un plan d'action relatif à la gestion du personnel;

ATTENDU QUE parmi les nombreux moyens retenus, il a été convenu d'élaborer un manuel de l'employé qui contient toutes les dispositions visant à encadrer les conditions relatives au travail et aux responsabilités des employés;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du contenu du manuel de l'employé et s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le manuel de l'employé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL

10-10-273

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a demandé un diagnostic organisationnel;

ATTENDU QUE, suite au diagnostic, un plan d'action visant à améliorer les modalités de gestion du personnel a été complété;

ATTENDU QUE, parmi les moyens mis en œuvre, un manuel de l'employé qui établit les droits et les responsabilités du personnel a été complété;

ATTENDU QUE le manuel de l'employé prévoit la constitution d'un Comité de relations de travail

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le Comité de relations de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est créé.

QUE le Comité de relations de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit composé des membres suivants, à savoir messieurs Denis Lavoie et Jacques Villemare ainsi que le préfet, monsieur Gilles Plante, pour les années 2010 et 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-10-274

POINT 22. DÉVELOPPEMENT CULTUREL : PLAN D'ACTION

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a choisi de s'impliquer dans le développement culturel;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la MRC s'est prévalu du programme Villes et villages d'art et du patrimoine, ci-après VVAP, pour profiter d'une aide financière permettant la mise en place d'une ressource régionale à cet effet;

ATTENDU QUE la réalisation d'un plan d'action triennal s'inscrit parmi les finalités à être réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme VVAP;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a prévu un programme d'aide financière affecté à la mise en œuvre des plans d'action culturels;

ATTENDU QUE le Comité de développement culturel de la MRC a proposé le contenu d'un plan d'action culturel au Conseil de la MRC qui s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Millier
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le plan d'action relatif au développement culturel de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-10-275

POINT 23. SEM BIOMÉTHANISATION : CHOIX D'UN PARTENAIRE PRIVÉ

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a compétence exclusive à l'égard de toutes les municipalités qui la composent relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles putrescibles;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a, par résolution adoptée le 4 mars 2010, pris la décision de devenir membre d'un ensemble destiné à être fondateur d'une société d'économie mixte avec les MRC de Lajemmerais et de Rouville, laquelle société exercera, en partie et en partenariat, les compétences de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en matière de traitement des matières organiques putrescibles, et ce, par la mise en œuvre, la gestion et l'opération d'un centre de biométhanisation;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la création de la société d'économie mixte mentionnée ci-haut, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, conjointement avec les MRC de Lajemmerais et de Rouville, a procédé à un appel de candidatures afin de choisir, à titre de cofondateur, une personne qui exploite une entreprise dans le secteur privé, le tout conformément à la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu, suite à l'appel de candidatures mentionné ci-haut, de désigner le candidat retenu afin d'agir à titre de cofondateur d'une société d'économie mixte, le tout conformément à la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu désigne Biogaz EG inc., à titre de cofondateur de la société d'économie mixte qui exercera en partie et en partenariat les compétences de la MRC de Lajemmerais, de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de la MRC de Rouville, en matière de traitement des matières organiques putrescibles, et ce, par la mise en œuvre, la gestion et l'opération d'un centre de biométhanisation, le tout conformément à la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal.



No de résolution
ou annotation

10-10-275
(suite)

10-10-276

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

QUE la désignation de Biogaz EG inc., à titre de cofondateur de la société d'économie mixte mentionnée ci-haut, soit toutefois conditionnelle à la conclusion d'ententes satisfaisantes pour la MRC de Lajemmerais, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la MRC de Rouville avec ce dernier, notamment quant à la détention d'actions de la société d'économie mixte et la mise en œuvre, la gestion et l'opération d'un centre de biométhanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA CRÉ : PRIORISATION DES PROJETS

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, ci-après la CRÉ, a établi un fonds de développement régional;

ATTENDU QUE ce fonds de développement régional réserve un montant prédéterminé pour le financement de projets par MRC;

ATTENDU QUE onze (11) projets provenant du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont été présentés;

ATTENDU QUE le comité de sélection de la CRÉ a recommandé de retenir cinq (5) des onze (11) projets présentés, à savoir :

- Cégep de Saint-Hyacinthe (établissement d'une passe universelle pour les étudiants du Cégep) pour un montant de 15 600 \$;
- L'Arrière Scène centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie (projet culturel et communautaire pour les enfants de 0 à 6 ans) pour un montant de 10 000 \$;
- Société historique Pierre-De Saurel inc. (la guerre de sept ans et l'Amérique (1757-1763)) pour un montant de 12 015 \$;
- Festival culturel des Maskoutains (circuits gourmands du rendez-vous des papilles) pour un montant de 2 000 \$;
- La RHA pour la Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture (semier des paysages CO₂MESTIBLES en Montérégie Est) pour un montant de 15 000 \$;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à l'acceptation des projets retenus

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'acceptation des projets recommandés par le comité de sélection du Fonds de développement régional de la CRÉ Montérégie Est, soit :

- Cégep de Saint-Hyacinthe (établissement d'une passe universelle pour les étudiants du Cégep) pour un montant de 15 600 \$;
- L'Arrière Scène centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie (projet culturel et communautaire pour les enfants de 0 à 6 ans) pour un montant de 10 000 \$;
- Société historique Pierre-De Saurel inc. (la guerre de sept ans et l'Amérique (1757-1763)) pour un montant de 12 015 \$;
- Festival culturel des Maskoutains (circuits gourmands du rendez-vous des papilles) pour un montant de 2 000 \$;
- La RHA pour la Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture (semier des paysages CO₂MESTIBLES en Montérégie Est) pour un montant de 15 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Monsieur Jean Murray, maire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, indique au préfet qu'il se retire des délibérations sur le point suivant.

POINT 25. INTERNET HAUTE-VITESSE ; RECOMMANDATION AU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE

10-10-277

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a produit la Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QU'il existe des zones qui ne sont pas ou qui sont mal desservies par l'Internet haute vitesse sur notre territoire visé par le Pacte rural;

ATTENDU QUE des citoyens et des entreprises ont manifesté un intérêt à cet égard;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a complété plusieurs démarches à cet effet, à savoir, l'étude de marché, l'élaboration de différents modèles d'affaires, la revue technologique, la conception d'un cahier de charges très élaboré, l'exécution de tout le processus d'appel de propositions et l'analyse terrain des équipements technologiques des soumissionnaires par des ressources indépendantes;

ATTENDU QU'un appel d'offres de service a été tenu à cet effet;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été évaluées en bonne et due forme;

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a appuyé le projet;

ATTENDU QU'une requête auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre du programme Communautés rurales branchées, est formulée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu recommande la candidature de la compagnie Bell mobilité et son concessionnaire de Beloeil au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), en tant que soumissionnaire retenu pour le déploiement d'Internet haute vitesse, pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Marc-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean Murray, maire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, reprend les délibérations au sein du Conseil.

POINT 26. RÈGLEMENT RELATIF AUX DATES DE TENUE DES SÉANCES ; AVIS DE
MOTION

10-10-278

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR MONSIEUR JACQUES DURAND, À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT, AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DATE STATUTAIRE DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL, SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE.

POINT 27. EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ;
FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

10-10-279

ATTENDU QUE le poste d'agent de développement culturel est vacant depuis le départ de madame Véronique Barbereau;

ATTENDU QUE des démarches relatives au recrutement d'une personne pour combler le poste ont été amorcées par le personnel de la MRC;



No de résolution
ou annotation

10-10-279
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'il est opportun de former un Comité de sélection relatif au choix de la personne à être retenue pour occuper le poste d'agent de développement culturel

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le Comité de sélection pour l'embauche de la personne qui occupera le poste d'agent de développement culturel soit et est composé de messieurs Marcel Faucher, Michel Martin et Pierre Tremblay ainsi que du directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 28. DEMANDES D'APPUJ

28.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : sécurité nautique

10-10-280

ATTENDU la problématique existante sur la rivière Richelieu, concernant la navigation, en raison notamment du niveau de bruit élevé occasionné par certains bateaux et de la vitesse excessive à laquelle circulent plusieurs embarcations;

ATTENDU QU'en raison de ces comportements, la sécurité nautique des plaisanciers est mise en cause ainsi que la quiétude des résidants qui habitent en bordure et à proximité de ladite rivière, en plus d'occasionner des effets négatifs pour l'environnement;

ATTENDU QU'actuellement, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent n'intervient pas pour régler cette problématique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches visant à demander à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'agir par la mise en place de mesures concrètes pour assurer la sécurité des plaisanciers qui utilisent la rivière Richelieu ainsi que la quiétude des résidants habitant aux abords de ladite rivière, et ce, plus particulièrement, entre 12 heures et 20 heures, les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28.2 Organisme de bassin versant de la Yamaska : gaz de schiste

10-10-281

ATTENDU QUE plusieurs travaux d'exploration sont prévus dans le bassin versant de la rivière Yamaska dans le but d'exploiter éventuellement des puits de gaz de schiste;

ATTENDU QUE ces activités peuvent demander de grandes quantités d'eau;

ATTENDU QUE les produits utilisés lors de la fracturation sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau et l'intégrité des écosystèmes aquatiques;

ATTENDU QUE les impacts cumulatifs de ces activités ne sont pas pris en compte;

ATTENDU QUE l'information disponible à ce jour amène une incertitude scientifique sur les effets de ces activités sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la mission de l'OBV Yamaska est d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la zone Yamaska;

ATTENDU QUE le principe de précaution est un principe fondamental du développement durable;



No de résolution
ou annotation

10-10-281
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le premier mandat de l'OBV Yamaska est d'élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE);

ATTENDU QUE les trois (3) enjeux du PDE du bassin versant de la rivière Yamaska, la qualité de l'eau, la quantité d'eau et l'intégrité des habitats aquatiques, sont susceptibles d'être affectés par ces activités

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'Organisme de bassin versant de la Yamaska dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Québec un moratoire concernant toute nouvelle activité d'exploration ou d'exploitation des gaz de schiste, de même qu'une audience générique du BAPE sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28.3 Mouvement sortons le Québec du nucléaire (MSQN) : transport des déchets radioactifs

10-10-282

ATTENDU QUE la compagnie Bruce Power œuvre à la réfection de plusieurs des huit réacteurs nucléaires qu'elle détient au Lac Huron, au coût de plusieurs milliards de dollars;

ATTENDU QUE ce projet de réfection implique le démontage et le remplacement de milliers de tubes et tuyaux corrodés et radioactifs provenant du circuit primaire des réacteurs touchés et qu'ils seront stockés sur place en tant que déchets radioactifs;

ATTENDU QUE le projet de réfection implique aussi le démontage et le remplacement de trente-deux (32) énormes générateurs de vapeur radioactifs, chacun pesant approximativement 100 tonnes, chacun ayant environ les dimensions d'un autobus scolaire et chacun contenant des milliers de tuyaux radioactifs puisqu'ils servaient au transport du liquide de refroidissement circulant dans le cœur d'un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les tuyaux à l'intérieur des générateurs de vapeur désuets sont contaminés par des produits de fission comme le cobalt 60 et le césium 137, par des actinides tels que le plutonium, l'américium et le curium et par des produits d'activation comme le tritium (hydrogène 3) et le carbone 14;

ATTENDU QUE, parmi les contaminants radioactifs dans les générateurs de vapeur désuets, on trouve des émetteurs alpha, bêta et gamma dont certains ont des demi-vies mesurées en décennies, en siècles ou même en millénaires;

ATTENDU QUE la compagnie Bruce Power, malgré tous ses efforts, n'est pas parvenue à retirer toute la contamination radioactive de ces générateurs désuets;

ATTENDU QUE la compagnie Bruce Power a signé un contrat avec la société suédoise Studsvik qui recevra trente-deux (32) de ces générateurs de vapeur radioactifs en provenance du Complexe nucléaire de Bruce pour recycler le maximum du métal moins contaminé afin de le transformer en ferraille à usage commercial (jusqu'à 90% du métal du générateur de vapeur), pour ensuite retourner à Bruce Power les composantes les plus contaminées pour stockage en tant que déchet nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage en ferraille à usage commercial de matériaux radioactifs provenant de réacteurs nucléaires ne devrait être ni autorisé ni encouragé;

ATTENDU QUE la compagnie Bruce Power a annoncé son intention de faire transiter les générateurs de vapeur désuets par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède;



No de résolution
ou annotation

10-10-282
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le transport de déchets radioactifs via le Saint-Laurent et les Grands Lacs est une pratique qui ne devrait pas être autorisée à cause du danger de contamination radioactive à long terme;

ATTENDU QUE la perception publique très négative associée au transport de déchets radioactifs influencerait sur la paix d'esprit des gens et ferait baisser la valeur des propriétés foncières le long de la route de transport, surtout dans l'éventualité d'un accident impliquant ces envois;

ATTENDU QUE le transport des générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs établirait un dangereux précédent ouvrant la voie à d'autres transports de déchets radioactifs;

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent contient près de 20% des ressources mondiales en eau douce de surface, qu'il est une source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes, qu'il soutient une industrie de la pêche de 4 milliards de dollars et un écosystème étonnamment diversifié et fragile;

ATTENDU QUE la santé du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déjà suffisamment compromise par la contamination radioactive persistante venant des émissions routinières et accidentelles de plus de 50 sites nucléaires, un fardeau radioactif qui ne devrait pas être aggravé par le transport de générateurs de vapeur radioactifs;

ATTENDU QUE le plan de la compagnie Bruce Power pour le transport des générateurs de vapeur radioactifs par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède n'a jamais fait l'objet d'un examen public avec consultation, ni par les citoyens ni par les gouvernements locaux le long des routes terrestres et maritimes ni par les gouvernements provinciaux, étatiques ou nationaux, ni par les populations tribales autochtones des États-Unis ni par les divers peuples autochtones du Canada ni par les gouvernements souverains des peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales (définies ou non par traité) situées sur le parcours proposé ni par des organisations internationales telles que la Commission mixte internationale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'organisme MSQN dans ses démarches visant à établir une opposition en principe à tout transport par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de tout déchet nucléaire ou de matériel contaminé par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'organisme MSQN qui demande avec insistance aux gouvernements du Canada et des États-Unis, aux gouvernements autochtones et souverains des peuples autochtones des États-Unis et des diverses nations des peuples autochtones du Canada ainsi qu'aux peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales de la route proposée par Bruce Power le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent d'exiger que le transport de générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent n'ait pas lieu.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'organisme MSQN qui demande avec insistance aux gouvernements de confirmer que les générateurs de vapeur nucléaires usés sont des déchets radioactifs, car on les a toujours considérés comme des déchets radioactifs et que cela ne doit pas changer.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'organisme MSQN qui insiste auprès de ces autorités pour qu'elles déclarent que les déchets radioactifs et les équipements contaminés par la radioactivité, provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires, ne soient pas autorisés à transiter par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ou le long de leurs rives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

10-10-283

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

28.4 MRC d'Avignon : taxe sur l'essence

ATTENDU le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » qui a pour but d'assurer le financement du renouvellement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE les municipalités doivent, pour bénéficier du « programme », affecter la contribution gouvernementale à la réalisation d'infrastructures qui respectent l'ordre de priorité suivant :

- 1) Mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées;
- 2) Connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
- 3) Renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
- 4) Matières résiduelles, amélioration énergétique et voirie locale;

ATTENDU QUE l'un des fondements du « programme » est de permettre aux municipalités de planifier leurs dépenses en infrastructures locales selon les besoins locaux;

ATTENDU QUE, selon les modalités du « programme », les municipalités doivent intégralement respecter l'ordre des priorités indépendamment des besoins et des priorités locales;

ATTENDU QUE cette situation a pour conséquence de retarder certaines municipalités dont l'état d'avancement de la programmation de leurs travaux ne s'arrime pas avec la règle de priorisation établie par le MAMROT;

ATTENDU QUE la municipalité locale est la mieux placée pour décider la « priorisation » des travaux à réaliser en fonction des besoins de son milieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC d'Avignon dans ses démarches visant à demander au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, d'assouplir les modalités du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » afin de permettre aux municipalités locales de décider de la priorisation des travaux à être réalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28.5 RAEVR : réception des boues des fosses septiques des municipalités de la MRCVR au projet de digestion anaérobie

10-10-284

ATTENDU l'existence de subvention du gouvernement du Québec par le programme de traitement de matières organiques par biométhanisation;

ATTENDU l'élaboration, par la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, d'une demande de subvention concernant l'utilisation de la digestion anaérobie comme procédé de valorisation des boues urbaines et de fosses septiques;

ATTENDU QU'il existe, sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, une quantité de fosses septiques estimée à près de 4 500 unités;

ATTENDU QU'aucun mode de gestion des boues de fosses septiques n'est en vigueur à l'heure actuelle;

ATTENDU QUE le projet de biométhanisation élaboré par la RAEVR permettrait de remédier à cette situation en instaurant un service d'accueil des résidus de fosses à la station d'épuration afin de les intégrer au procédé de digestion anaérobie pour ensuite valoriser le digestat en agriculture



No de résolution
ou annotation

10-10-284
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le projet de biométhanisation élaboré par la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu et qu'à cet effet, elle recommande auprès de ses membres d'adhérer au mode de service d'accueil des résidus des fosses septiques tel que projeté au projet de biométhanisation de la RAEVR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 29. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 30. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Bruno Leblanc, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande quelles sont les règles qui empêchent la divulgation de l'identité des candidatures qui n'ont pas été retenues pour la création de la société d'économie mixte.

Madame Denise Loiselle, citoyenne de la ville de Mont Saint-Hilaire, fait part au Conseil de ses préoccupations concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste ainsi que des règles juridiques provinciales qui les encadrent. Madame Loiselle suggère une mobilisation municipale et exprime également son inconfort suite aux nombreuses informations contradictoires qui sont véhiculées. Elle demande au Conseil de la MRC de tenir une table ronde où un débat pourrait se tenir entre les partis.

Monsieur Guy Raymond, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande si des représentants de la MRC étaient présents à la séance d'information tenue à Saint-Hyacinthe. Monsieur Raymond demande ensuite des précisions sur la qualité de la proposition faite par Biogaz EG inc. pour la création de la SEM.

POINT 31. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Norman Perrault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 40.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet

10-10-285